

# COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 Octobre 2019

Date de convocation : 08 Octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal, à l'exception de :

- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée pouvoir à M. Roland LATIL
- M. Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON ; Pouvoir refusé à la demande de certains conseillers car adressé par mail et non signé.

Secrétaire de séance : M. Guy BAREAU

La séance est ouverte à 18 heures 33

Lecture du compte-rendu de la séance du 19 août 2019. Pas d'observation

### **I) PLAN LOCAL D'URBANISME. DEBAT SUR LE PADD :**

Monsieur le Maire introduit le conseil municipal et présente le déroulé.

Sont invités à ce conseil : Judith ROULAUD du bureau d'études G2C – Altereo qui aide la commune dans l'élaboration du PLU, Aurélie RUFFATTI de l'ARPE qui accompagne l'intercommunalité pour el développement de zones d'activités durables et Michel JACOD élu à l'intercommunalité CCHPPB.

Les échanges lors du conseil ont porté sur les points suivants :

- Sur la procédure de finalisation du PLU : Arrêt des études par un vote en conseil municipal qui fige le projet (arrêt du PLU), phase administrative de consultative des Personnes Publiques Associées et enquête publique, approbation finale du projet par un vote en conseil municipal (approbation du PLU) avant sa mise en application concrète.
- Incidences des élections de mars 2020 sur le PLU
- Croissance démographique et incidence sur el PLU

- Incidences du projet de ZAE sur le PADD et le PLU
- Accompagnement de l'ARPE pour les ZAE durables sur le territoire

Les élus ont pu débattre des orientations du PADD et exprimer leurs opinions

II) **BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES :**

Comme pour tous les exercices budgétaires, à cette période de l'année, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives, le budget primitif voté en mars étant toujours un budget de prévision.

**BUDGET PRINCIPAL :**

Le programme « Aménagement Lincel Village » n'a pas été assez provisionné au BP, monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

|  |            |
|--|------------|
| Article 21316 -Opération 146<br>Aménagement Village Lincel | + 800,00 € |
| Article 2151-Opération 132<br>Aménagement Fossé Pluvial    | - 800,00 € |

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Les intérêts courus non échus (ICNE) du Prêt Relais n'avaient pas été pris en compte sur le BP 2018, car le prêt avait été décidé après le vote du budget 2018. Ceci a entraîné un décalage dans la reprise du calcul des ICNE 2019 puisque le calcul des ICNE de l'année N se fait par soustraction des ICNE de l'année N-1

|   |              |
|---|--------------|
| Article 66111 et 66112<br>Rattachement des ICNE                         | + 9 772,00 € |
| Article 6378 et 022<br>Autres taxes et redevances+dépenses<br>Imprévues | + 9 772,00 € |

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

III) **PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 08.12.2014 et 09.02.2015 relatives à la mise en place d'une participation financière de la commune pour la protection santé des agents.

Il convient de reprendre ces délibérations en précisant que la participation mensuelle de 20,00 € attribuée aux agents, pourra se faire pour financer, soit la couverture santé, soit la couverture prévoyance( ou les deux) souscrite de manière individuelle et facultative par les agents. Etant précisé que cette participation ne se fera que pour des contrats labellisés.

Les autres dispositions des délibérations précitées restent inchangées.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) **NOMINATION DES VOIES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure de numérotation des voies, il convient à présent que le conseil municipal statue sur la nomination des voies (création ou conservation du nom actuel).

Monsieur le Maire présente un projet de nomination. Quelques petites modifications sont apportées concernant le village de Lincel.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

V) **PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN COMMUNAL :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'un agriculteur qui a acheté une parcelle sur la commune de Saint Michel et propose à la commune de se rendre acquéreur un terrain communal jouxtant sa propriété.

Décision du conseil municipal : Accord de principe du conseil municipal qui laisse le soin à monsieur le Maire de gérer ce dossier

VI) **MOTION RELATIVE A L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE DE L'EXPLOITATION DES CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion présentée par le SDE04 contre l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques et demande au conseil de se prononcer sur le ce sujet.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) **CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE :**

Madame Martine ROQUETA quitte la salle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du service technique.

Définition du poste – Missions : « Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comprenant notamment le contrôle et la bonne exécution des travaux confiés aux entreprises, l'encadrement de fonctionnaires techniques de catégorie C ainsi que la transmission à ces mêmes agents, des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques »

Il indique que ce poste permettrait de structurer et d'améliorer le fonctionnement du service technique et demande aux conseillers présents de bien vouloir donner leur avis.

Débat au sein du conseil municipal.

Décision du conseil municipal : Vote à bulletins secrets

1 NUL

4 NON

5 OUI

VIII) **DIVERS :**

Monsieur le Maire donne des informations sur l'avancement du projet de planétarium

Travaux Jardin d'Enfants : monsieur le Maire précise que la réhabilitation est en cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25

  
